



JEU CONCOURS

Match VAFC / Ajaccio le 23 avril à 19h
Match VAFC / Grenoble le 27 avril à 19h

Article 1 : Objet

La Ville de Marly, située Place Gabriel Péri (59) organise un concours gratuit sans obligation d'achat, sur son application mobile Ville de Marly permettant de remporter 10 places pour le **Match VAFC / Ajaccio le 23 avril à 19h** et **10 places pour le Match VAFC / Grenoble le 27 avril à 19h**.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant à Marly, à l'exclusion des personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du jeu, des agents de Marly et des membres de leur famille et des élus de Marly et des membres de leur famille. L'organisateur demandera à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne doit :

- Télécharger l'application Ville de Marly afin de s'inscrire au tirage au sort via le formulaire disponible sur l'écran d'accueil de l'application avant **le dimanche 14 avril à minuit**. Une seule participation par personne. Toute participation ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Articles 4 : Désignation des gagnants et publication des résultats.

La Liste des gagnants sera officialisée au plus tard **le mardi 16 avril** à 14h et sera affichée sur la page Facebook de Marly et sur l'application Ville de Marly. Les gagnants sont les **10** participants tirés au sort et ayant rempli dûment le formulaire. Les gagnants seront contactés par mail ou par téléphone. Une adresse mail valide est indispensable pour participer.

Article 5 : Dotations

Les lots sont offerts par la Ville de Marly avec Valenciennes Métropole. Les lots sont composés de : **5x2** places pour le Match VAFC / Ajaccio et 5x2 places pour le Match VAFC / Grenoble. Un lot de

deux places est donné à chaque gagnant. Une seule dotation sera accordée pour une même personne physique. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Si un ou des gagnants ne pouvaient prendre possession de ces lots, il(s) n'aurai(en)t droit à aucune compensation. Par ailleurs, les gagnants s'engagent à ne pas vendre leurs places sous peine de poursuites judiciaires.

Article 6 : Attribution des lots

La liste des gagnants sera affichée sur la page Facebook de la Ville de Marly. La confirmation officielle d'attribution des dotations aux gagnants avec les modalités de retrait leur sera envoyée via l'adresse email renseignée sur leur formulaire de participation.

Articles 7 : Modalités de retrait des lots

Les lots seront à récupérer à l'accueil de la Mairie à partir du **mardi 16 avril** à 14h et jusqu'au **vendredi 19 avril 2024 à 17h30** (durant les horaires d'ouverture de la Mairie) Les gagnants devront présenter obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une pièce d'identité. Les lots leur seront remis contre signature. En cas d'impossibilité de présenter le justificatif de domicile et ou la pièce d'identité, les lots ne pourront leur être remis.

Article 8 : Conditions d'exclusion et annulation

La Ville de Marly ne pourrait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, elle est amenée à annuler, écourter ou reporter le présent jeu-concours.

Article 9 : Acceptation au présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect du dit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 : Dépôt du règlement

Ce règlement est visible sur le site internet de Marly et sur l'application Ville de Marly.

Article 11 : Protection des données personnelles

La Ville de Marly, responsable de traitement, est amenée à effectuer un traitement informatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition sur vos données personnelles. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits : www.marly.fr

